

AFFAIRE N° 1

EMPRUNT de 2.000.000 de FRANCS de la BANQUE de la REUNION au taux de 3 %

M. le MAIRE. - Lors de la séance du 21 Avril 1950 nous avons sollicité le vote d'un emprunt de 16.000.000 de Francs à être réalisé avec la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer.

Sur ces 16.000.000, 6.000.000 de francs sont destinés aux travaux de réfection de la digue du Quai Ouest.

La réalisation de cet emprunt ne pourra se faire que dans un délai de trois mois. Or les travaux de réfection de cette digue doivent être terminés au plus tard le 31 Octobre 1950. Ils doivent donc être mis en oeuvre dès maintenant. Pour ce faire, j'ai demandé à la Banque de la Réunion si elle n'entrevoit pas la possibilité de nous consentir un prêt de 2.000.000 de frs au taux de 3 %, remboursable en quinze années, gagé sur les recettes de l'octroi de mer; restant entendu que ce prêt pourrait être remboursé, le cas échéant lors de la réalisation de l'emprunt à contracter avec la Caisse Centrale. Cette

opération nous permettra en même temps de résoudre le chômage sévissant à l'heure actuelle à Saint-Denis, chômage résultant surtout de la suppression du service départemental de bâtiments des Travaux Publics.

La Banque ayant réservé une suite favorable à ma demande, je sou mets à vos délibérations ce projet d'emprunt de 2 millions.

Adopté à la majorité.

*Vu et soumis à l'approbation
de M^e le Préfet*

Saint Denis le 18/7/50

pr. Le Secrétaire Général

Le Chef de Division délégué

Signé: Gavarrini

Olyverani

Saint Denis le 18/7/50

pr. Le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général

Signé: Bozzi